



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Jeudi 13 avril 2017
A 18 H 30 - Salle du 3^{ème} âge

Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABEILLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	9
Nombre de conseillers absents :	3
Procurations :	3

Secrétaire de séance : Mme. Joëlle GOUY-RATAJCZAK.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 03.04.2017.

Accord à l'unanimité

2. Vote des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2016 de la commune.

COMMUNE – M 14 :

► Compte Administratif 2016 :

Fonctionnement

- Dépenses :	460 681.23 €
- Recettes :	953 134.27 €
- Résultat :	492 453.04 €
- Excéd. reporté N-1 :	164 423.21 €
- Résultat 2016 :	656 876.25 € (excédent)

Investissement

- Dépenses :	400 983.70 €
- Recettes :	184 110.56 €
- Résultat :	- 216 873.14 €
- Déficit. reporté N-1 :	- 57 965.80 €
- Résultat 2016 :	- 274 838.94 € (déficit)
- Reste à réaliser recettes d'Investissement :	9 204.00 €

Affectation du résultat : au 1068 : 265 634.94 €

Report au 002 : 391 241.31 €

Vote → Pour : 11 - Absent : 3 - Abstention : 00

3 . Vote du Budget Primitif 2017 de la commune :

COMMUNE – M 14 :

► Budget Primitif 2017 :

Fonctionnement

- Dépenses : 855 954.31 €
- Recettes : 855 954.31 €

Investissement

- Dépenses : 1 012 924.94 €
- Recettes : 1 012 924.94 €

Vote → Pour : 12 - Absent : 3 - Abstention : 00

4. Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre le Grand Narbonne et plusieurs communes de la communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.

Monsieur le Maire informe ses collègues que dans un souci de réaliser des économies d'échelle en regroupant leurs achats et de faciliter la gestion des procédures de passation des marchés, le Grand Narbonne et plusieurs Communes membres souhaitent constituer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Il s'agit d'un groupement de commandes permanent conclu jusqu'à la fin du mandat électoral en cours pour l'achat de biens et services dans diverses familles d'achats récurrents.

Le Grand Narbonne est désigné coordonnateur de ce groupement et organisera conformément aux règles applicables au marchés publics, l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à la notification du marché.

Chacun des membres du groupement s'assurera ensuite de la bonne exécution du contrat pour la partie qui le concerne.

Accord à l'unanimité

5. Divers courriers pour information au Conseil Municipal.

Notification de subvention Salle des Fêtes
Notification de subvention Rampe accès Mairie

Fin de séance 19 h 45

Pour Le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint
Guy CALCOEN.